

Réunion du 1^{er} octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2012/758 - Insertion professionnelle - 4513
Financement 2012 pour les chantiers d'insertion en charge de
l'insertion des bénéficiaires du RSA

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au chantier d'insertion "Emmaüs" à MUNDOLSHEIM une revalorisation de 3 000 € de la subvention 2012 allouée par délibération n° CP/2012/67 du 9 janvier 2012, d'un montant de 38 000 €, soit un montant annuel total de 41 000 €
- approuve au regard de l'avance de 26 600 € déjà versée en février 2012, le versement au chantier d'insertion "Emmaüs" d'un solde de 14 400 € pour 2012, conformément au tableau annexé n° 1
- décide d'attribuer à l'Association "Orientation Prévention Insertion (OPI) une revalorisation de 6 400 € de la subvention 2012 allouée par délibération n° CP/2012/67 du 9 janvier 2012, d'un montant de 28 600 €, soit un montant annuel total de 35 000 €
- approuve au regard de l'avance de 20 020 € déjà versée en février 2012, le versement à l'Association OPI d'un solde de 14 980 € pour 2012, conformément au tableau annexé n° 1
- décide d'entériner par voie d'avenant la part de financement cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE) et l'Etat, affectée aux opérations d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement technique des salariés des chantiers d'insertion, d'un montant total de 643 332 €, conformément au tableau annexé n° 2.

Elle approuve également le modèle d'avenant aux conventions financières 2012 conclues avec les chantiers d'insertion, et autorise son président à signer le moment venu les avenants à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121001-72055-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/10/12